

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers en fonction : 100 titulaires – 41 suppléants	Conseillers présents : 62 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 9
---	---	--

Date de convocation : 6 décembre 2022

Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, 1er Vice-Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2022-12-12-CM-10 :

Dissolution du budget Annexe Eau Potable au 31 décembre 2022.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 26 mars 2018 portant création du Budget Annexe Eau Potable,
VU l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 portant extension du périmètre du SERM aux communes d'Ars-sur-Moselle, d'Ars-Laquenexy, de Noisseville et de Nouilly au 1^{er} janvier 2022,
CONSIDERANT l'organisation actuelle du service public de distribution d'eau potable sur le territoire de Metz Métropole,

DECIDE la dissolution du Budget annexe Eau Potable de l'Eurométropole de Metz au 31 décembre 2022,

ACTE le transfert des deux emprunts issus du SESEM vers le SERM au 1^{er} janvier 2023.

Metz, le 13 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20221212-2022-12-DC10-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DC10
Date de décision : lundi 12 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Dissolution du budget Annexe Eau Potable au 31 décembre 2022
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 14/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221212-2022-12-DC10-DE
Document principal : 99_DE-10.pdf

Historique :

13/12/22 16:35	En cours de création	
13/12/22 16:36	En préparation	Catherine DELLES
14/12/22 13:54	Reçu	Catherine DELLES
14/12/22 13:55	En cours de transmission	
14/12/22 14:01	Transmis en Préfecture	
14/12/22 14:06	Accusé de réception reçu	